

**Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2011

N°BS SEPT 2011 1

Objet :

Réseaux Créafil Ardèche méridionale et VALDAC : Validation des chartes d'appartenance / d'adhésion

Le 20 septembre 2011 à 17 heures 30 à Jaujac, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 39 Nombre de voix présentes et représentées :25 Nombre de suffrages exprimés :25 VOTES : Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Date de convocation : 13 septembre 2011	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> <u>Transmis par ACTE le :</u> AR N°: 007-250702388-
---	--

Présents : Dominique ALLIX, Bernard BONIN, Robert BRUGERE, Jacqueline CALIXTE, Lorraine CHENOT, Sabine BUIS, Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Jean Roger DURAND, Marie-Christine GIT, Raoul L'HERMINIER, Christian MOYERSON, Marie-Françoise NEY, Claire PAQUELET-GARDES, Simon PLENET, Véronique ROUSSELLE,

Excusés représentés, Jean-Daniel BALAYN, Franck BRECHON, Marie-Françoise LANOOTE, André ROUY,

Excusés : Pascal BONNETAIN, Jean -Luc FLAUGERE,

Absents : Florence CHARPIGNY, Jacques CRAMMER, Eric GRASSET, François JACQUART, Régine LEMESRE, Georges MURILLON, Maxime NOUGIER, Sébastien PRADIER, Michel TALAGRAND

Contexte :

Créafil Rhône-Alpes est né en 2006 de l'initiative des organismes régionaux d'appui à la création d'entreprise pour mieux accompagner les porteurs de projet dans leur parcours. Depuis 2009, cette démarche régionale essaime les territoires en trois temps :

- Un diagnostic est réalisé sur le territoire avec les professionnels de la création d'entreprise et les collectivités locales. Il permet d'identifier ses forces et faiblesses en matière d'accompagnement de la création d'entreprise.
- Un plan d'action est défini à la suite du diagnostic pour structurer le réseau Créafil Rhône-Alpes.
- Une charte d'appartenance au réseau territorial

Cette démarche vise à décliner sur tous les CDRA des réseaux Créafil locaux, avec une(des) portes d'entrée(s) et des actions facilitant l'appui aux créateurs d'entreprises.

Lors du Bureau syndical du 21 septembre 2010, l'engagement du Parc dans les démarches Créafil Pays Ardèche méridionale et Valdac était à l'ordre du jour.

Le Bureau avait alors décidé :

- De rappeler l'enjeu de la création d'activités sur son territoire et de l'organisation des acteurs en ce sens,
- De valider l'engagement du Parc dans les démarches Créafil Pays Ardèche méridionale et Valdac,
- De faire connaître et faire valoir auprès des structures porteuses de ces démarches et des partenaires engagés dans Créafil le positionnement du Parc,
- D'accompagner l'expérimentation d'outils sur le territoire du Parc qui répondraient à la stratégie du Parc et seraient inscrits dans les plans d'actions Créafil.

Objectif :

Les chartes d'appartenance/d'adhésion des deux réseaux Créafil qui concernent le Parc ont été finalisées sur la base des préconisations de la Région. Elles doivent maintenant être approuvées par les membres des réseaux, dont le Parc, signataire des deux chartes Créafil.

En résumé, ces chartes précisent :

- Les objectifs du réseau territorial Créafil,
- La couverture géographique du réseau territorial,
- La composition du réseau territorial (partenaires du réseau, membres du 1^{er} cercle du réseau, membres du 2^{ème} cercle du réseau),
- La gouvernance et le fonctionnement du réseau territorial Créafil (comité de pilotage, comité technique, animation de réseau),
- Les portes d'entrée du réseau territorial,
- Les engagements des membres du réseau territorial,
- Les indicateurs d'évaluation,
- La relation avec « Créafil Rhône-Alpes ».

Concernant le Parc, il est souhaité un parallélisme des formes dans l'appartenance et l'implication dans les deux réseaux.

Les projets de charte de l'Ardèche méridionale et VALDAC sont joints en annexe 1 et 2.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER les deux chartes d'appartenance/d'adhésion aux réseaux Créafil Ardèche méridionale et VALDAC, sous réserve des conditions suivantes :
 - o Que le Parc soit explicitement cité comme partenaire du réseau
 - o Intégrer le deuxième cercle partenarial.

Fait et délibéré à Jaujac, le 20 septembre 2011,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT